



Table ronde « énergies et territoires en Rhône-Alpes : quelle régulation ? »

SIEL # Energies, réseaux : Quelles régulations ?

Hôtel de communauté Grand Lyon – le 10 décembre 2013

Intervenant :

Bernard LAGET, membre du bureau du SIEL

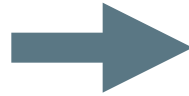
SIEL # Energies, réseaux : Quelles réglementations ?

Le SIEL : Autorité
concedante
départementale

327 communes

37 intercommunalités

Conseil général



Des compétences
variées au service des
collectivités

Réseaux

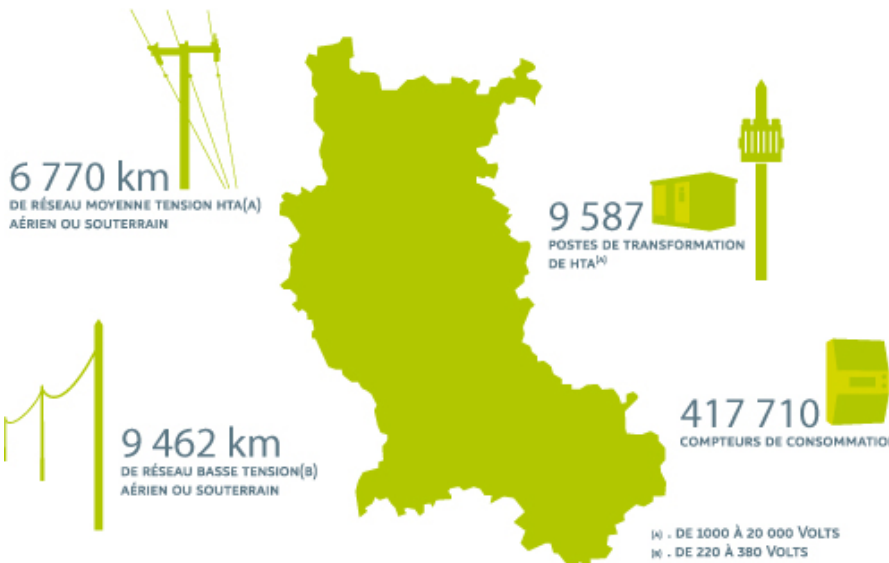
Eclairage public

Energies

Très Haut Débit



Le patrimoine du SIEL

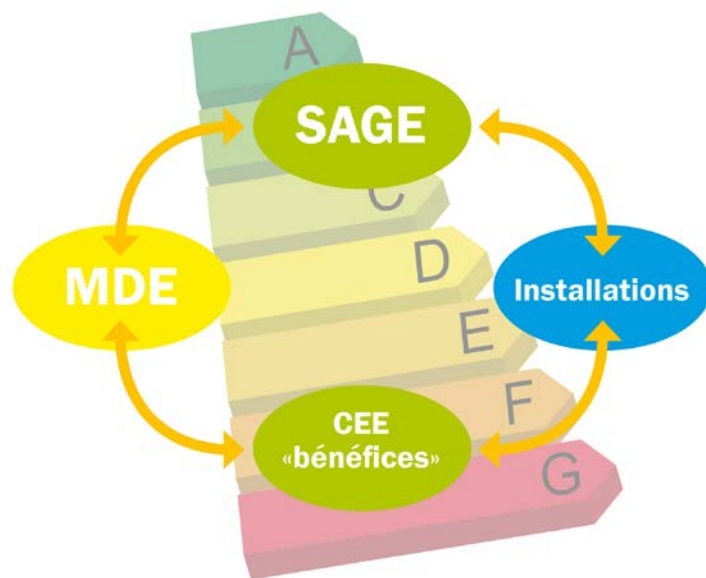


+ 17 km de réseaux de
chaleur bois-énergie

+ Un futur réseau fibre
optique : 10 000 km pour
130 000 prises

SIEL # Energies, réseaux : Quelles réglementations ?

Deux exemples de régulation



L'atout des autorités concédantes,
propriétaires des réseaux secs :

➔ Conception de réseaux
Maîtrise d'Ouvrage Publique
Contrôle

➔ Solidarité Territoriale
Réponse aux attentes
Dualité usages/techniques

Etude prospective des
Energies dans la Loire



Décliner concrètement le
SRCAE au niveau local



Intégrer les projets des
territoires pour
concrétiser la transition
énergétique



Aller vers des réseaux
intelligents

SIEL # Energies, réseaux : Quelles régulations ?

Les niveaux de régulation

Un niveau anthropo-centré ou anthropique qui :

- Englobe l'ensemble des usages liés à l'accroissement de l'activité humaine,
- Doit bénéficier des infrastructures les mieux adaptées et les plus performantes.
- S'appuie sur des politiques locales définies au plus près des attentes des citoyens.

Un niveau techno-centré ou systémique qui :

- Englobe l'ensemble des infrastructures nécessaires au déploiement des usages,
- Assure leur évolution pour s'adapter aux nouveaux besoins,
- S'appuie sur des politiques globales définies en fonction de l'ingénierie des réseaux.

Collectivités locales/SMO